

Focus Engagement**ACCEL Africa**

Un engagement pour protéger et préserver le droit des enfants (1/2)

Accélérer l'Action pour l'Élimination du Travail des Enfants dans les chaînes d'approvisionnement en Afrique (ACCEL Africa) est financé par le Gouvernement des Pays-Bas. C'est un projet Régional du BIT qui couvre six (6) pays dont la Côte d'Ivoire. Il vise l'accélération de l'élimination du travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement en Afrique. Les chaînes d'approvisionnement concernées en Côte d'Ivoire sont le cacao et l'or.

Pour ce faire, le projet a identifié trois résultats qui portent sur (a) les politiques publiques et la bonne gouvernance ; (b) des solutions novatrices qui s'attaquent aux causes profondes du travail des enfants ; et (c) le partenariat et le partage des connaissances entre les acteurs de la chaîne logistique mondiale travaillant en Afrique.

L'approche du projet inclut l'appui aux mandants de l'OIT en vue de renforcer leurs capacités et institutionnaliser en leur sein les solutions novatrices de lutte contre le travail des enfants.

En ce qui concerne le projet mis en œuvre par la CGECI suite à la signature d'un accord d'exécution avec le BIT en juillet 2021, il vise

trois objectifs stratégiques à savoir:

- Mettre en place un cadre durable (Plateforme/ Réseau) pour traiter de la lutte contre le travail des enfants au sein de la CGECI ;
- Renforcer les connaissances et les capacités des entreprises en matière de lutte contre le travail des enfants et en matière de droits de l'homme en vue d'améliorer les pratiques ;
- Renforcer les capacités de dialogue et promouvoir les partenariats publics/privés en matière de lutte contre le travail des enfants ;
- Pour la mise en œuvre de ce projet, un Comité de Pilotage et un Comité Opérationnel ont été mis en place .

La CGECI s'engage : Principales Actions de la CGECI en matière de lutte contre le travail des enfants

En sa qualité de mandant constitutionnel de l'Organisation Internationale du Travail et membre de l'Organisation Internationale des Employeurs, la Confédération Générale des Entreprises de Côte d'Ivoire (CGECI) participe

Focus Engagement**Un engagement pour protéger et préserver le droit des enfants (2/2)**

régulièrement au processus d'élaboration des conventions et recommandations de l'OIT. En l'espèce, la CGECI a participé aux travaux qui ont abouti à l'adoption des conventions n° 138 et 182 de l'OIT portant respectivement sur l'âge minimum d'admission à l'emploi et sur l'élimination des pires formes de travail des enfants.

En sa qualité de membre du Conseil National de Suivi des Actions de Lutte contre le travail des enfants (CNS) présidé par la Première Dame de la République, la CGECI participe régulièrement aux travaux de cette instance et aux travaux ayant abouti à l'élaboration des différents plans d'actions nationaux de lutte contre le travail des enfants. Le Patronat est également un acteur majeur de la mise en place de la législation du travail. A cet effet, la CGECI a participé à l'élaboration de la loi portant Code du Travail et à ses décrets d'application. Elle a notamment contribué à la mise en place de textes réglementaires portant sur la détermination de liste des travaux dangereux interdits aux enfants de moins de 18 ans et sur la liste des travaux légers contribuant à la socialisation des enfants. En outre, la CGECI est membres du Système d'Observation et de Suivi du Travail des Enfants.

Au-delà de son action institutionnelle, la CGECI s'est particulièrement engagée dans le Réseau Mondial de l'OIT de la lutte contre le travail forcé en y adhérant et en prenant une part active dans les actions de l'Alliance 8.7 des Objectif du Développement Durable. La cible 8.7 des objectifs de développement durable vise à éliminer le travail des enfants d'ici 2025, et le travail forcé d'ici 2030. Dans ce cadre la CGECI a réalisé un podcast avec le BIT sur le lien entre le travail forcé et le travail des enfants.

Le Président de la CGECI a été au rang des personnalités du monde qui ont lancé un appel à l'action pour l'élimination du travail des enfants. En effet, à l'occasion de la Journée Internationale pour l'élimination

du travail des enfants tenue en juin 2021, le Président de la CGECI a lancé ci-après : **« Le Travail des enfants, celui qui porte atteinte à la santé, à l'éducation de l'enfant et anéantit tout son potentiel d'être un acteur de développement de demain, est une négation du travail décent. Il nous faut, dans un effort conjugué impliquant Gouvernement-Employeurs et Travailleurs, promouvoir des milieux de travail respectueux des droits de l'Homme et qui, au nom de la responsabilité sociale des entreprises, contribuent à l'épanouissement et au bien-être des populations, particulièrement des enfants ».**

Dans le cadre du projet ACCEL Africa à proprement parlé, les initiatives prises jusqu'à là ont permis de :

- Mettre en place le Comité de Pilotage composé de représentants des principaux Groupements Professionnels dont les membres sont impliqués dans les actions de lutte contre le travail des enfants à savoir l'UGECI, le GEPEX, l'UNEMAF et le GPMCI. Un comité opérationnel composé de membres de l'équipe technique de la CGECI a été mis en place également ;
- Une formation en ligne a été organisée, du **18 au 29 octobre 2021 sur les entreprises responsables et les Normes Internationales du Travail** avec le soutien du Centre OIT/Turin. Elle a impliqué 24 entreprises ;
- Un document de planification des activités a été élaboré et adopté avec le BIT ;
- Un consultant a été recruté. Il met actuellement en œuvre le premier objectif stratégique qui porte sur la création d'un Réseau des Entreprises impliquées dans la lutte contre le travail des enfants et le travail forcé ainsi que son plan d'actions ;
- Une équipe de consultants a été recrutée par le BIT qui conduit l'étude sur les besoins en renforcement des capacités des organisations professionnelles et des entreprises membres.